

Affaire suivie par :
Dr Elisabeth d'ESTAINOT

Direction de l'Offre de soins
Pôle Établissements de Santé

Courriel : elisabeth.destaintot@ars.sante.fr

Téléphone : 01 44 02 04 98

Docteur Michèle GRANIER
Présidente du GEN IDF
Centre Hospitalier Sud Francilien
Médecine Néonatale
116 Bd Jean Jaurès
91100 CORBEIL ESSONNE

Paris, le **27 FEV. 2017**

Objet : lettre de mission relative à l'élaboration de recommandations pour le fonctionnement des Services de néonatalogie en Ile-de-France dans le cadre du PRS 2

Madame la Présidente,

Les fermetures récentes de plusieurs services de néonatalogie en Ile-de-France compte tenu du manque de pédiatres soulèvent la question de l'organisation de l'offre de soins en maternités concernant la répartition des différents types de maternités.

Comme vous le savez le prochain projet régional de santé (PRS2) est en cours d'écriture avec la nécessité de trouver une organisation de l'offre de soins en maternité qui soit pérenne et garantisse la qualité et la sécurité des soins pour les mères et les nouveaux nés.

L'Agence régionale de santé Ile-de-France souhaite vous missionner en tant que présidente afin de mener au sein du GENIF une réflexion sur cette organisation qui sera présentée en COFIL « Périnatalité PRS2 : organisation en matière de périnatalité des établissements de santé ».

Dans ce cadre, votre mission est d'aider l'Agence régionale de santé Ile-de-France à faire des propositions concernant :

- le maintien et si nécessaire l'augmentation de maternités de type 1 en précisant une organisation permettant la couverture pédiatrique de ce type de maternités ;
- en corollaire le regroupement de lits de néonatalogie sur des maternités de type 2 A dont le nombre est à redéfinir ;
- la réorganisation des maternités de type 2 b fonctionnant avec peu de lits (< 6) de manière à favoriser le regroupement des types 2b et type 3 et disposer de quelques plateaux de maternité de type 2b fonctionnant avec l'ensemble du matériel et des personnels requis pour assurer la prise en charge médicale requise ;
- la déclinaison de ces réorganisations par territoire, GHT et réseau périnatal, sachant qu'au sein des GHT, l'AP-HP par convention d'association s'engage à appuyer les établissements partenaires.

Ces propositions sont à finaliser au plus tard pour fin avril 2017 et concernent l'ensemble des structures quelle que soit leur implantation géographique et leur statut et auront pour conséquence de recentrer sur les quelques maternités de Type 2b et les maternités de type 3 la prise en charge des pathologies maternelles et fœtales.

Cette organisation devra respecter le protocole de gradation des soins de chaque réseau périnatal.

Ces propositions seront discutées lors du COPIL « Périnatalité PRS2 : organisation en matière de périnatalité des établissements de santé » qui se tiendra le 9 mai 2017. Ce travail concourra à l'écriture du PRS 2.

En vous remerciant sincèrement de votre engagement en faveur de l'organisation d'une offre de soins en maternité et néonatalogie garantissant qualité et sécurité des soins.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de ma considération distinguée.

Le Directeur général
de l'Agence régionale de santé
~~Ile-de-France~~
Directeur Général Adjoint
de l'Agence Régionale de Santé
~~Ile-de-France~~

Christophe DEVYS

Jean-Pierre ROBELET